CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

Conseillers en exercice	44
Présents	39
Nombre de pouvoirs	4
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 111

Prolongation du dispositif « Territoire d'industrie 2 » - Financement 2026- 2027 du poste de chargé de mission « Creuse Industrie »

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Néoux, au nombre de trente-neuf sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 24 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Nadine HAGENBACH ; Bernard ROUGIER ; Cynthia VELLEINE ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Gregorio YONG VIVAS ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Benjamin SIMONS ; Bernard BONNEFOND ; Thierry LETELLIER ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pierrette LEGROS ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Frédéric THOMAS à Mélanie LE NUZ ; Philippe ESTERELLAS à Olivier CAGNON ; Philippe COLLIN à Claude BIALOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIOURET.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Guy BRUNET.

REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_111-DE

Monsieur Stéphane DUCOURTIOUX présente le rapport suivant.

Contexte

Le 23 juin 2023, le dispositif « Territoire d'Industrie 2 » a été a été lancé avec un appel à candidature national de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Sur proposition de la Préfecture de la Creuse, une candidature commune à l'ensemble des 10 EPCI de la Creuse (y compris Haute Corrèze Communauté, en ce qui concerne ses 11 Communes creusoises) a été déposée le 22 septembre 2023**.** Cette candidature creusoise a été retenue le 9 novembre 2023.

Pour mettre en œuvre le dispositif « Creuse Industrie », la coopération intercommunale a pris la forme d'une entente intercommunale régie par une convention signée le 11 février 2026 par les 10 EPCI.

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est cheffe de file et assure le portage administratif du poste de la chargée de mission « Creuse Industrie » avec le cofinancement de l'Etat.

Par délibération N°2023-130 du 14 décembre 2023, le conseil communautaire de Creuse Grand Sud avait prévu une participation au poste mutualisé de chargée de mission pour une période de 2 ans, soit du 1er septembre 2024 au 31 août 2026.

Objet de la demande

Il est proposé au conseil communautaire de décider :

- de poursuivre en 2026 – 2027 son engagement dans « Creuse Industrie »,
- de confirmer le rôle de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret comme cheffe de file de ce dispositif,
- de participer financièrement à hauteur de 2 524,00 € pour le portage du poste de chargée de mission pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027,
- de désigner le binôme élu/industriel qui représentera le territoire intercommunal.

Eléments d'appréciation et éléments financiers

Un comité de pilotage a eu lieu le 19 juin 2026 lors duquel a été présenté le bilan joint au présent rapport.

Sous réserve de l'obtention de subventions de l'Etat (FNADT ou équivalent), la participation de Creuse grand Sud est estimée à 2 524,00 € l'année 3, pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

Elle était de 2 123,00 € pour l'année 1 et de 2524,00 € pour l'année 2.

REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_111-DE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 43
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de poursuivre en 2026 – 2027 l'engagement de Creuse Grand Sud dans le dispositif Territoire d'Industrie 2, dit « Creuse Industrie », et de poursuivre l'entente intercommunale avec la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret comme cheffe de file,

- **VALIDE** la participation financière à hauteur de 2 524,00 € pour le portage du poste de chargée de mission pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027,

- **DESIGNE** M. le Président et M. Alexandre LEPEE, directeur d'Electrolux, comme binôme élu/industriel pour Creuse Grand Sud,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'entente intercommunautaire à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

Ainsi fait et délibéré le 30 septembre 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_111-DE